

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 6 (1960)

Heft: 10

Rubrik: Allo Berne! Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ALLO BERNE !

Chronique Fédérale

D'un canton à l'autre

Il y avait de bonnes raisons de s'étonner un peu lorsque le peuple suisse à une écrasante majorité approuva la construction du réseau de routes nationales ou autostrades. Le Parlement suivit la méthode de la rapidité en élaborant les bases légales de cette immense œuvre. Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence d'une réalité moins encourageante. L'entreprise coûtera à peu près 6 milliards de francs suisses !, et les routes auront besoin de 3.000 hectares de terre, en grande partie cultivable. Le financement se heurte à des difficultés qui n'étonnent personne, les automobilistes s'opposant à une surtaxe sur la benzine de 7 centimes selon les propositions du Gouvernement, 5-7 selon la Commission du Conseil national, 3 d'après les Associations routières, mais qui, en fin de compte, accepteraient le sou.

Mais voici que soudainement un conflit surgit entre la bonne ville de Morges et le Gouvernement fédéral au sujet du tracé à Morges même. Dans une lettre adressée au Conseil d'Etat du canton de Vaud, le Conseil fédéral déclare qu'une initiative populaire lancée par les autorités de Morges contre la décision de l'autorité compétente est d'emblée nulle puisque Morges n'a plus rien à dire. Il va sans dire que la municipalité de Morges proteste vigoureusement contre cette décision de Berne qui est certainement accueillie avec soulagement par les autorités vaudoises. Car les Conseillers d'Etat vaudois ne sont pas du tout enchantés par la perspective d'une initiative cantonale qui retardera probablement la construction du tronçon Genève-Lausanne qui devrait être terminé en 1964, pour l'ouverture de l'Exposition nationale à Lausanne.

Le grand succès du Comptoir suisse de Lausanne, favorisé dès l'ouverture par des jours rayonnants, rarissimes cet été, l'afflux de plusieurs centaines de milliers de visiteurs, est un grand encouragement pour la future exposition nationale. Par ailleurs, la région de Vevey, elle aussi, n'est pas satisfaite des projets de la route nationale vers le Valais, parce qu'elle tranchera les beaux sites des vignes. Nous sommes donc un peu au lendemain de la fête... Autre élément essentiel : les cantons qui sont les maîtres de la construction ont des difficultés à trouver les ingénieurs et techniciens des ponts-et-chaussées, et, à l'encontre des espoirs du Président de la Commission de planification, c'est très probablement en 1963 seulement que la grande entreprise démarrera sur toute la ligne.

Le financement des routes nationales

Les deux Chambres fédérales ayant voté une taxe supplémentaire de 7 centimes sur les carburants, les grandes Associations routières en ayant offert 3, au maximum 5, une lutte référendaire paraît s'engager qui sera passionnée. Le Gouvernement a tenu bon, se basant sur la parole : Pas d'argent, pas de routes ! Les automobilistes reprochent au Pouvoir public de sous-

estimer le rendement des douanes sur la benzine et nourrissant l'espoir de pouvoir faire des réserves. Si la taxe supplémentaire est rejetée par le souverain, la construction du réseau des routes nationales sera sans doute retardée.

Les oléoducs

Le Conseil national a, à l'unanimité, adopté le projet du Conseil fédéral d'édicter une loi sur les oléoducs, loi basée sur le système des concessions tel qu'il existe pour les autres moyens de transports publics, les chemins de fer, la navigation et la navigation aérienne. Le projet sera traité par le Conseil des Etats en décembre, et c'est au début de l'an 1961 que le peuple et les cantons auront leur mot à dire. Tout laisse prévoir que le nouvel article constitutionnel passera.

La future armée suisse

Déjà avant l'ouverture de la session d'automne des Chambres fédérales, les groupes parlementaires se sont réunis pour discuter le gros morceau de la refonte de l'armée suisse. Bien que le Gouvernement maintienne la suppression de la cavalerie montée et de la réduction du nombre des bataillons d'infanterie, tout cela en faveur des blindés, le Conseil national paraît de sa part vouloir accepter un compromis qui tient à sauver une cavalerie réduite, cette arme jouissant d'une grande popularité plutôt sentimentale auprès des confédérés. Dans une réponse claire et nette à une question communiste : Pourquoi le Gouvernement suisse n'a jusqu'à présent pas répondu à un appel de l'Union soviétique, invitant tous les Gouvernements de réaliser un désarmement efficace, le Conseil fédéral constate que les grandes puissances continuent à réarmer, que l'armée suisse n'a jamais été et ne sera jamais une menace pour la paix, puisque cette armée sert uniquement à la défense du territoire national, et que la Suisse a le devoir impératif de pourvoir à sa propre défense et faire pour cela les sacrifices nécessaires.

Quelle que soit l'issue de ce grand débat dans les enceintes du Palais fédéral et en dehors, le manque de souplesse de la part de quelques grands chefs militaires a froissé les sentiments des citoyens-milices qui veulent tous avoir leur mot à dire au sujet de l'avenir de la défense nationale. Dans les milieux des Officiers généraux, l'on doit se rendre compte que cet intérêt est un élément précieux pour l'esprit militaire de ce pays, traditionnellement paisible, mais jaloux de ses prérogatives démocratiques. Les cantons, par exemple, n'ont juridiquement rien à dire au sujet de la réforme de l'armée, mais les chefs des départements militaires des Cantons (qui s'occupent surtout de l'équipement de la troupe et de la gérance des arsenaux) ont tenu à être informés des projets officiels, le fédéralisme continuant ainsi à faire valoir ses exigences même dans un domaine pratiquement réservé à la Confédération.

Hermann BOESCHENSTEIN (Berne).